

Formations complémentaires

La formation dite complémentaire, est une formation qui s'inscrit en complément et en appui de la formation à la recherche par la recherche réalisée dans le cadre de la thèse.

Le programme de formation doctorale prévoit d'effectuer un minimum de 100 heures de formations complémentaires dont :

- ▶ au moins 25% de formations disciplinaires (en vue de votre formation scientifique)
- ▶ et au moins 25% de formations d'ouverture ou formations transverses (en vue de la préparation à votre insertion professionnelle, après l'obtention de votre doctorat) dont certaines sont **obligatoires** (voir annexe 1).

Une partie de l'espace personnel ADUM de chaque doctorant est consacrée aux formations. Le recensement et la validation de toutes les formations suivies s'effectuent sur cet espace qui vient alimenter le portfolio du doctorant.

FORMATIONS CATALOGUE / HORS CATALOGUE



Le **catalogue** recense l'ensemble des formations proposées notamment par le Collège des écoles doctorales et les ED (même hors université de Bordeaux).

Ces formations sont gérées directement via ADUM (inscription, attestation de présence, évaluation, etc.).

Toutes les formations figurant sur le catalogue d'ADUM sont validées au titre des formations doctorales, à leur volume horaire réel, sous réserve d'assiduité (voir référentiel - [annexe 1](#)).

Il est possible également de valoriser des formations **hors catalogue** ADUM, organisées par des unités de recherche ou par des structures extérieures, mais également des participations à des activités scientifiques (comme par exemple des écoles thématiques). Elles sont à inscrire dans la rubrique « Déclaration des formations hors catalogue » avec **dépôt d'un justificatif de participation ou de réussite** (ex. MOOC) et le **programme** dans un seul fichier Pdf ; elles sont validées par l'ED sous réserve de l'éligibilité de l'activité (voir référentiel - [annexe 2](#)).

Formations

- ▶ [Catalogue](#)
- ▶ [Déclaration des formations hors catalogue](#)

Les exposés et échanges scientifiques (conférences, colloques et workshops) effectués dans le cadre des travaux de thèse ne peuvent être, dans le cas général, considérés comme des heures de formation. Néanmoins, les présentations (orale ou sous forme de poster) doivent être indiquées sur ADUM pour figurer dans le **portfolio**.

Publications

Type de la publication

* ▼

ou * ▼

DÉROGATIONS

Pour les doctorants effectuant leur thèse en cotutelle, le minimum d'heures de formation complémentaire à réaliser est mentionné dans le contrat de cotutelle.

Pour les autres cas, **à titre tout à fait exceptionnel**, des dérogations peuvent être accordées aux doctorants CIFRE et salariés en CDI ayant des difficultés à suivre des formations en présentiel mais ils ne sont pas exempts de formations doctorales. Ces dérogations sont à demander à l'école doctorale qui avisera, au cas par cas, en fin de thèse, en fonction de la situation.

Le référentiel des formations de l'école doctorale SPI est actualisé annuellement.

Référentiel pour la validation des heures de formations complémentaires CATALOGUE ADUM

Heures validées	Observations	D, T
-----------------	--------------	------

Formations proposées par l'ED

Assemblages en microélectronique : du choix des matériaux aux techniques d'intégration des composants <i>responsables : Hélène Debéda et Alexandrine Gracia (IMS)</i>	16	programme	D
Fabrication additive <i>responsable : Robin Kromer (I2M)</i>	20	programme	D
Inversion et imagerie haute résolution <i>responsable : Jean-François Giovannelli (IMS)</i>	20	2nd semestre	D

Formations proposées par les Graduate Programs / EUR de l'université de Bordeaux

EUR Light Accompagnement à la poursuite de carrière en R&D ou dans les industries du domaine photonique : partage d'expérience et accompagnement personnalisé	21		T
GP Numerics Une semaine thématique	15	participation à la semaine + à la demi-journée de restitution	D
GP Numerics Séminaire annuel	5	participation assidue (≥ 5 séminaires suivis)	D

Formations transverses obligatoires

Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche (MOOC) <i>Université de Bordeaux</i>	15	présentation	T
Éthique de la recherche (MOOC) <i>Université Lyon 1</i>	12	calendrier des formations transverses	T
Formation à la pédagogie universitaire - Parcours A <i>Université de Bordeaux</i>	18	obligatoire uniquement si MCE calendrier	T
Formations de préparation au concours "Ma thèse en 180s" <i>Université de Bordeaux</i>	10	obligatoire si inscrit au concours calendrier	T

Formations doctorales proposées par l'université de Bordeaux, d'autres ED ou établissements

Formations transverses <i>(inscription sur ADUM)</i>	volume horaire réel	volume horaire réel limité à 30 (cumulable)	T
Formation disciplinaire <i>(inscription sur ADUM)</i>		volume horaire réel limité à 30 (cumulable)	D

MCE : Mission complémentaire d'enseignement

D : Disciplinaire

T : Transverse

Référentiel pour la validation des heures de formations complémentaires HORS CATALOGUE ADUM

	Heures créditées	Observations	Justificatif à déposer sur ADUM	D, T
Organisation d'un événement scientifique				
Organisation de la journée de l'école doctorale	15	limité à 1		T
Organisation scientifique d'un colloque (fonction scientifique dans le comité de programme)	15	limité à 1	CR détaillé par le responsable du colloque des tâches effectuées	D (1/2) T (1/2)
Participation à la logistique d'un colloque (le jour J)	5	limité à 1	Attestation du responsable du colloque	D (1/2) T (1/2)
Formations doctorales proposées par d'autres ED, collèges doctoraux ou établissements				
Formations URFIST	volume horaire réel	http://weburfist.univ-bordeaux.fr/	Attestation du responsable de la formation mentionnant le volume horaire et l'assiduité	T
Formations transverses (hors catalogue ADUM)	volume horaire réel	volume horaire réel limité à 30 h cumulées		T
Formation disciplinaire (hors catalogue ADUM)	volume horaire réel	volume horaire réel limité à 30 h cumulées		D
UE de Master 1 et 2 (UBx ou hors UBx), si accord du responsable de l'UE et du Master	volume horaire réel	volume horaire réel limité à 30 h cumulées		D
École d'été, école thématique	≤ 30	volume horaire réel limité à 30 h cumulées		D
MOOC et formations en ligne (hors MOOC obligatoires)	≤ 20	volume horaire réel limité à 20 h cumulées	Attestation de réussite + programme avec volume horaire	D ou T
Formations pour l'obtention d'habilitations du type : sécurité laser, électrique, radioprotection,...	volume horaire réel		Attestation du responsable de la formation mentionnant le volume horaire, l'assiduité ou l'obtention de l'habilitation	D ou T
Autres activités				
Encadrement stage Licence (3ème année) ou Master (1ère ou 2ème année) avec soutien à la rédaction du rapport et à la préparation de l'oral	9 15	limité à un seul encadrement de stagiaire (L ou M)	Copie de la convention de stage et/ou attestation de co-encadrement à 50% signée du principal maître de stage	D (2/3) T (1/3)
Participation assidue en tant que représentant élu au conseil d'ED, de l'unité de recherche, du département, etc.	6		Attestation du président de ce conseil	T
Activité de diffusion au sein d'un laboratoire (fêtes de la science, diffusion grand public)	10		Dispositif mis en place par un laboratoire avec un correspondant décrivant l'implication de chaque doctorant	T
Engagement citoyen (présidence, secrétariat ou trésorerie d'une société savante, association, ...)	≤ 6		Attestation de l'organisateur de la manifestation	T